



L'INSTRUCTION ET LE SUIVI DE LA DEMANDE : LES COURRIERS

Objet : Demande de compléments d'information

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé une demande de CPF concernant la formation

L'article 6 du Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017, précise que l'agent sollicite l'accord écrit de son employeur sur la nature, le calendrier et le financement de la formation souhaitée, en précisant le projet d'évolution professionnelle qui fonde sa demande.

Après étude de votre dossier, il apparaît que votre demande est incomplète et ne peut être instruite.

Je vous remercie de bien vouloir y apporter des compléments d'informations sur :

- ⇒ Le calendrier de réalisation de la formation
- ⇒ Les frais pédagogiques
- ⇒ Les frais de déplacement
- ⇒ Votre projet d'évolution professionnelle

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

Nom et Prénom :

Signature

